

Annexe 9.3

CONDITIONS TARIFAIRES

SOMMAIRE

Tarifs et conditions applicables à compter du 8 janvier 2024

	Pages
TARIFS PASSAGERS	3
TARIFS VEHICULES LEGERS ET DE TOURISME	8
TARIFS VEHICULES UTILITAIRES	10
TARIFS MARCHANDISES	13

Définition des catégories de passagers

- **Insulaires** : Résidents permanents sur l'île conformément à l'annexe 9.4 du présent contrat de délégation de service public.
- **Autres catégories** : Tous les passagers ne rentrant pas dans la catégorie qui précède.

Définition des périodes d'application des tarifs :

- **Période normale** : Tous les jours du 1er octobre au 31 mars et les Lundis, Mardis, Mercredis & Jeudis (LMCJ) du 1er avril au 30 juin et du 1er au 30 septembre.
- **Période de haute fréquentation** : Tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août et les Vendredis, Samedis, Dimanches & jours fériés (VSDF) du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre.

Sauf mention contraire les tarifs mentionnés sont des tarifs allers simples. Le tarif aller-retour est l'addition de deux allers simples. Tous les tarifs suivants sont TTC.

Les tarifs allers simples piéton du continent vers l'île, hors tarif insulaire, sont soumis à une taxe pour la protection des espaces sensibles, dite *taxe Barnier*.

Tous les tarifs intègrent les redevances portuaires fixées par chaque port qui peuvent expliquer des variations de tarifs TTC entre les différentes lignes.

1. Passagers

1.1. Tarifs INSULAIRES

Tous les pass insulaires sont nominatifs et valables uniquement pour les résidents permanents sur les îles du Morbihan.

Ce tarif est accordé sur présentation d'une carte insulaire délivrée par la Compagnie Océane sur accord de la Région Bretagne à tous les résidents permanents des îles desservies par la Compagnie Océane.

Les insulaires peuvent bénéficier de ces tarifs sur l'ensemble des îles desservies par la Compagnie Océane : île de Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat et Hoëdic.

	Le Palais	Groix - Sauzon	Houat - Hoëdic
Insulaire Adulte 26 ans et plus	3,50 €		3,45 €
Insulaire Jeune 18 à 25 ans inclus	2,80 €		2,70 €
Insulaire Enfant 4 à 17 ans inclus	2,20 €		2,10 €
Insulaire moins de 4 ans		gratuit	
Insulaire adulte, jeune et enfant Inter Îles Houat-Hoëdic	-	-	1,90 €

1.2. Tarifs CONTINENTAUX

		Le Palais	Groix - Sauzon	Houat - Hoëdic
Adulte 26 ans et plus	Période normale	18,40 €		18,35 €
	Période haute fréquentation		19,90 €	
Jeune 18 à 25 ans inclus		13,80 €		13,50 €
Enfant 4 à 17 ans inclus		11,40 €		11,00 €
Enfant moins de 4 ans			gratuit	
Adulte 26 ans et plus	Inter Îles Houat-Hoëdic	-	-	9,95 €
Jeunes 18 à 25 ans	Inter Îles Houat-Hoëdic	-	-	8,40 €
Enfant 4 à 17 ans inclus	Inter Îles Houat-Hoëdic	-	-	4,70 €

Les tarifs Jeunes et enfants s'appliquent sur présentation d'une carte ou d'un titre justifiant de l'âge du passager.

1.3. Enfants de moins de quatre ans

Le transport est gratuit pour les enfants de moins de quatre ans. Mais, ils doivent être impérativement en possession d'un billet pour permettre le comptage des passagers à l'embarquement.

1.4. Tarifs SOLIDAIRES

1.4.1. BreizhGo solidaire

La carte Breizh GO Solidaire permet aux personnes sous certains statuts (notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, du RSA sans prime d'activité, demandeurs d'emploi...) de pouvoir accéder à des tarifs préférentiels. Elle est délivrée par la Région Bretagne, <https://www.breizhgo.bzh/solidaire>.

		Le Palais	Groix - Sauzon	Houat - Hoëdic
Solidaire Adulte et Enfant		6,45 €		6,50 €
Solidaire Adulte et Enfant	Inter Îles Houat-Hoëdic	-	-	4,70 €

1.4.2. Aidants d'insulaires

Toute personne reconnue comme aidant familial d'une personne insulaire peut également accéder au tarif solidaire.

Toute carte « aidant » est nominative et valable uniquement sur les liaisons maritimes et pour les déplacements vers/depuis l'île de résidence du proche aidé.

Les demandes nominatives de tarif solidaire « aidants familiaux » sont à effectuer auprès de la Compagnie Océane, sur présentation des justificatifs mentionnés en annexe 9.5.

1.5. Tarifs ABONNES

Toutes les cartes d'abonnement sont nominatives et valables un an à compter de la date de la première traversée.

1.5.1. Pass illimité

Il permet de bénéficier du tarif Abonnement pour un nombre de passages illimité pendant une année à compter de la date du 1^{er} passage, sur la ou les îles de son choix et sans contrainte de dates de passages.

	Tarif unique
Carte Adulte annuelle 12 mois glissants (à partir de 18 ans)	68,90 €
Carte Enfant annuelle 12 mois glissants (4 à 17 ans inclus)	34,45 €
Carte Famille annuelle 12 mois glissants	145,20 €
Enfant supplémentaire sur la carte Famille	15,70 €
Carte Entreprise annuelle 12 mois glissants	215,10 €

La tarification **Famille** est accessible, sur présentation des pièces d'identité et/ou du livret de famille justifiant le lien familial au sens large du terme (parents, enfants, petits-enfants, famille recomposée), dès l'achat de :

- 2 cartes Adulte + 1 carte Enfant ou
- 2 cartes Adulte + 2 cartes Enfant ou
- 1 carte Adulte + 3 cartes Enfant

Nota : Les détenteurs d'une carte Famille bénéficient d'une réduction de 10% sur l'ensemble des prix abonnement de la gamme véhicule de tourisme (§ 4.3).

La carte Entreprise est attribuée à une personne morale et peut être utilisée par plusieurs bénéficiaires salariés de l'entreprise. Elle ne peut être utilisée que par un bénéficiaire à la fois.

Toutes les cartes de la gamme « Pass illimité » délivrées sont nominatives et permettent d'accéder à la tarification ci-après sans contrainte de période.

	Le Palais	Groix - Sauzon	Houat - Hoëdic
Tarif Abonnement Adulte / passage	6,45 €	6,50 €	
Tarif Abonnement Enfant (4 à 17 ans inclus) / passage	3,95 €	3,90 €	
Adulte et Enfant Inter Îles Houat-Hoëdic	-	-	4,70 €

1.5.2. Pass Fréquence 10

Cette carte nominative permet de bénéficier d'un tarif privilégié pour 10 allers simples à utiliser sur une année à compter de la date du 1^{er} passage, sur la ou les îles de son choix et sans contrainte de dates de passages.

	Tarif unique
Carte Adulte 26 ans et plus 10 passages compris	99,00 €
Carte Jeune de 18 à 25 ans inclus 10 passages compris	67,00 €
Carte Enfant de 4 à 17 ans inclus 10 passages compris	55,00 €

1.5.3. Pass Fréquence 4

Cette carte nominative permet de bénéficier d'un tarif privilégié pour 4 allers simples à utiliser sur une année à compter de la date du 1^{er} passage, sur la ou les îles de son choix et sans contrainte de dates de passages.

	Tarif unique
Carte Adulte 26 ans et plus 4 passages compris	64,00 €
Carte Jeune de 18 à 25 ans inclus 4 passages compris	43,00 €
Carte Enfant de 4 à 17 ans inclus 4 passages compris	33,00 €

Nota : Les passages Inter-Îles Houat-Hoëdic peuvent aussi être soustraits à la carte Fréquence si le client le souhaite.

Les Abonnements piétons et les passages non utilisés à la date d'échéance du pass ne sont pas remboursables. Néanmoins, le report des passages restant est possible sous conditions de renouvellement.

1.6. Dispositions dédiées aux travailleurs

Cette prestation est réservée aux travailleurs réguliers entre Lorient et l'île de Groix. Elle permet d'effectuer 5 allers-retours par semaine. Elle est délivrée par la CTRL.

	Le Palais - Sauzon	Groix	Houat - Hoëdic
L'abonnement mensuel	-	59,05 €	-

1.7. Tarifs professionnels de Santé

Ce tarif est accordé aux seuls professionnels de santé conventionnés par l'assurance maladie dont les déplacements sont nécessaires pour y assurer une ou des permanence(s) de soins sur une ou plusieurs îles.

Ce tarif s'applique aux déplacements en tant que passagers. Il ne s'applique pas aux véhicules.

Ce tarif sera accordé nominativement aux professionnel(le)s de santé dont l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou toute structure organisatrice de soins missionnée par celle-ci pourra justifier auprès de la Région Bretagne, que ces professionnels de santé exercent bien des permanences de soins sur une ou plusieurs îles.

La Région Bretagne transmet les coordonnées des professionnel(le)s de santé concernés, avec son accord pour l'attribution de ce tarif, à la Compagnie Océane, qui tiendra à jour une liste des bénéficiaires de ce tarif.

Les professionnels de santé ne peuvent bénéficier de ce tarif que dans le cadre de l'exercice de leur fonction et seulement pour la ou les îles où ils sont missionnés pour exercer des permanences de santé : île de Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat et/ou Hoëdic

	Le Palais	Groix - Sauzon	Houat - Hoëdic
Professionnel de Santé	3,50 €	3,45 €	
Inter-île Houat-Hoëdic professionnel de Santé	-	-	1,90 €

1.8 Tarifs collectifs

Tous les tarifs TTC ci-dessous correspondent à un aller simple par personne et sont conditionnés à l'achat d'un aller / retour.

1.8.1 Groupes grand public

Le tarif groupe est accessible pour des groupes de personnes. Pour y accéder, les conditions suivantes doivent être respectées :

- l'ensemble des membres du groupe doivent effectuer leurs traversées aux mêmes heures pour l'aller et le retour (exception pour les chauffeurs) et hors dispositions particulières (mariage par exemple) ;
- un seul règlement doit être effectué pour l'ensemble de la réservation ;
- un acompte de 30% devra obligatoirement être perçu pour la prise en compte de la réservation.

Si un des critères n'est pas respecté, le tarif groupe ne pourra pas être accordé.

		Tarif unique
ADULTE 26 ans et plus	Groupe de 15 personnes à 49 personnes	15,60 €
	Groupe à partir de 50 personnes	13,40 €
JEUNES de 18 à 25 ans inclus - Groupe à partir de 15 personnes		11,70 €
ENFANT de 4 à 17 ans inclus - Groupe à partir de 15 personnes		8,60 €

A ces conditions tarifaires avantageuses s'ajoute 1 gratuité par tranche de 25 personnes.

Groupes	A la réservation	Moins de 48 h. avant l'heure du départ
	Paiement d'un acompte de 30 %	Non modifiable

1.8.2 Groupes scolaires

Tarif à disposition des établissements scolaires primaires et secondaires. Le tarif est valable en période scolaire uniquement.

	Le Palais	Groix - Sauzon	Houat -Hoëdic
A partir de 10 enfants tarif par enfant et accompagnateur	7,15 €	6,90 €	

Les insulaires profitent de leur tarif insulaire dans le cadre des déplacements.

A ces conditions tarifaires avantageuses s'ajoute 1 gratuité par tranche de 10 enfants ainsi que la gratuité du charriot à bagages.

1.8.3 Echange culturel et sportif

Ce tarif est à destination des personnes se rendant sur l'île pour participer activement à l'organisation d'un événement sportif ou culturel sur une des îles desservies par la Compagnie Océane, sous couvert de l'autorisation d'un acteur institutionnel insulaire. Les événements ayant lieu dans un établissement privé ne sont pas concernés. La demande est à effectuer auprès du service réservation.

	Le Palais	Groix - Sauzon	Houat - Hoëdic
Adulte 26 ans et plus	11,70 €		11,30 €
Jeune de 18 à 25 ans	9,60 €		9,10 €
Enfant de 4 à 17 ans	6,60 €		5,95 €

1.9. Promotions

Les tarifs promotionnels sont appliqués sur décision de la Compagnie Océane sur des critères liés à la demande, aux périodes, aux taux de réservation ou toute autre considération d'opportunité commerciale. Ils concernent des groupes constitués ou tout autre passager.

Les tarifs promotionnels sont appliqués sur la base des conditions d'application définies pour chacune des offres.

Les titres promotionnels sont non rétroactifs, modifiables une fois pendant la période de commercialisation de l'offre et non annulables.

1.10 Conditions de réservations des billets PASSAGERS

Les titres de transport doivent être réglés lors de la réservation. C'est le paiement du titre de transport qui conditionne la réservation de la place à bord des navires.

La réservation est possible à nos guichets, par téléphone avec paiement sécurisé par carte bancaire, sur le site Internet de la compagnie : www.compagnie-oceane.fr et sur l'application mobile avec paiement sécurisé en ligne.

Les abonnés et insulaires doivent être en possession de leur carte de transport lors de l'embarquement.

	Tarif unique
Forfait émission d'un duplicata de billet	1,15 €

Tout duplicata demandé au guichet se verra appliquer un forfait d'émission de 1,15 € par billet.

	Tarif unique
Forfait émission d'un duplicata de carte	8,35 €

Abonnement, insulaire, scolaire ou Korrigo. Tout duplicata demandé au guichet se verra appliquer un forfait d'émission de 8,35 € par carte. La précédente carte sera automatiquement désactivée.

1.11 Conditions de modification de billets PASSAGERS

La modification de billets est seulement possible en fonction des disponibilités. Elle est soumise à la perception d'une retenue par trajet modifié aux conditions suivantes, Jour J = Jour du départ :

	J - 30 jours et plus avant le départ	Entre J-8 et J-30 avant le départ	Entre J-4 et J-7 avant le départ	De 24 à 72 h. avant le départ	Moins de 24 h. avant l'heure du départ	Après le départ
Non insulaires	5%	10%	20%	40%	50%	Non modifiable
Abonnés	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	Non modifiable
Insulaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Non modifiable

Pour être prises en compte, les modifications doivent être enregistrées pendant les heures d'ouverture, soit aux guichets des gares maritimes, soit au service de réservation téléphonique ou sur le site Internet de la compagnie (sous conditions).

1.12 Conditions d'annulation de billets PASSAGERS

L'annulation de billets est soumise à la perception d'une retenue par trajet annulé aux conditions suivantes, Jour J = Jour du départ :

	J - 30 jours et plus avant le départ	Entre J-8 et J-30 avant le départ	Entre J-4 et J-7 avant le départ	De 24 à 72 h. avant le départ	Moins de 24 h. avant l'heure du départ	Après le départ
Non insulaires	30%	50%	70%	Non remboursable	Non remboursable	Non remboursable
Abonnés	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	Non remboursable
Insulaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Non remboursable

Pour être prises en compte, les annulations devront être enregistrées pendant les heures d'ouverture, soit aux guichets des gares maritimes, soit au service de réservation téléphonique.

A noter que les frais d'annulation, considérés comme des pénalités qui sanctionnent l'inexécution d'une obligation, ne sont pas situés dans le champ d'application de la TVA.

2. Bagages

Accompagnés non enregistrés

	Tarif unique
1 bagage par passager peu encombrant jusqu'à 30 kg	Gratuit
Au-delà de 30 kg application du tarif « marchandises petit colis »	Enregistrement obligatoire

Accompagné enregistré

	Tarif unique
Diable stocké dans le garage hors marchandises dangereuses *	6,50 €
Bagages volumineux spécifiques devant être manipulés à la main (par exemple le kayak) : l'unité	13,70 €

* Toutes personnes voyageant avec des marchandises dangereuses pourront se voir refuser l'embarquement (se référer à nos conditions générales de transport).

Conteneur bagages par groupe de plus de 15 personnes

	Tarif unique
Par conteneur	20,50 €
Par conteneur - Inter-île Houat-Hoëdic	4,70 €

Ce service est possible sur les transbordeurs uniquement et sur réservation. Les bagages voyagent sur le même navire que le groupe. Ce service est possible pour les bagages à main uniquement (valises, sacs de voyage, etc....). Les bagages doivent être enregistrés au minimum 45 minutes avant le départ.

3. Animaux de compagnie

	Tarif unique
Animal de très petite taille transporté en sac ou en cage	Gratuit
Billet aller plein tarif	3,25 €
Billet aller insulaire	1,60 €

Les chiens ne sont admis à bord que tenus en laisse et sous la surveillance directe et la responsabilité de leur propriétaire.

4. Véhicules

Les véhicules doivent être chargés de manière à ce que leur gabarit et leur poids leur permettent l'accès au navire. Le poids total en charge ne peut excéder le poids total en charge figurant sur sa carte grise. Tout véhicule pourra être pesé à la demande de la compagnie sur les parkings d'embarquement. En cas de dépassement de poids correspondant à la catégorie tarifaire, le véhicule devra être délesté de sa surcharge pour être en-dessous du maximum admissible à bord avant l'embarquement ou quitter le parking si cela n'est pas possible.

Le transport des véhicules vers Houat – Hoëdic est limité à 3,2 tonnes pour une longueur maximale de 5 mètres, et soumis à autorisation municipale.

4.1. Tarifs INSULAIRES

4.1.1. Deux roues (conducteur non compris)

La gratuité du transport est appliquée pour le passage des vélos des enfants de moins de 4 ans.

	Tarif unique		
Vélo, Vélo électrique, Trottinette électrique	1,05 €		
Vélo cargo, Tandem, électrique ou non	2,10 €		
	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Deux-roues motorisé égal ou moins de 125 cm ³	8,35 €	8,05 €	
Deux-roues motorisé plus de 125 cm ³	11,90 €	11,60 €	

4.1.2. Véhicules de tourisme ou remorque (conducteur non compris)

Tarifs ci-après suivant la longueur du véhicule indiquée par le catalogue du constructeur.

Les tarifs insulaires ne s'appliquent qu'aux véhicules propriété du détenteur de la carte de réduction correspondante lorsqu'ils sont conduits par leur propriétaire. Les insulaires peuvent bénéficier des tarifs véhicules insulaires uniquement sur la liaison vers l'île à laquelle leur pass insulaire est rattaché.

L'application du tarif Véhicule Automoteur Spécialement Aménagé (VASP) pour le transport d'handicapé(s) est conditionnée à la présence de cette mention VASP et « handicapé » sur la carte grise, ainsi qu'à la présentation d'une carte d'invalidité du passager avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%.

	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Catégorie 1, moins de 4,00 m.	15,45 €	14,80 €	
Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.	19,35 €	18,70 €	
Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.	29,60 €	28,95 €	
Catégorie 4, plus de 4,80 m.	36,30 €	35,65 €	
Véhicule Automoteur spécialement aménagé, « handicapé »	15,45 €	14,80 €	
Camping-Car, véhicule de plus 2,10 m. de haut, remorque de plus de 5 m. de long	47,50 €	46,85 €	-

Véhicules de location :

Si un bénéficiaire du tarif insulaire loue un véhicule pour un trajet sur le continent, il pourra bénéficier, grâce à la présentation du contrat de location, du tarif insulaire pendant le temps défini par le contrat de location. Dans ce cas, seul l'utilisateur insulaire pourra effectuer la réservation de son passage en produisant sa carte insulaire.

4.2. Tarifs CONTINENTAUX

4.2.1. Deux roues (conducteur non compris)

La gratuité du transport est appliquée pour le passage des vélos des enfants de moins de 4 ans.

Période normale	Tarif unique		
Trottinette électrique	4,60 €		
Vélo	8,05 €		
Vélo électrique	10,80 €		
Vélo Cargo, Tandem	16,10 €		
Vélo Cargo électrique, Tandem électrique	19,45 €		
	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Deux-roues motorisé égal ou moins de 125 cm ³	22,90 €	22,60 €	
Deux-roues motorisé plus de 125 cm ³	65,00 €	64,70 €	

Période haute fréquentation	Tarif unique		
Trottinette électrique	5,45 €		
Vélo	9,40 €		
Vélo électrique	12,45 €		
Vélo Cargo, Tandem	18,85 €		
Vélo Cargo électrique, Tandem électrique	21,90 €		
	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Deux-roues motorisé égal ou moins de 125 cm ³	26,65 €	26,35 €	
Deux-roues motorisé plus de 125 cm ³	75,75 €	75,45 €	

4.2.2. Véhicules de tourisme (conducteur non compris)

Tarifs ci-après suivant la longueur du véhicule indiquée par le catalogue du constructeur.

L'application du tarif Véhicule Automoteur Spécialement Aménagé (VASP) pour le transport d'handicapé(s) est conditionnée à la présence de cette mention VASP et « handicapé » sur la carte grise, ainsi qu'à la présentation d'une carte d'invalidité du passager avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%.

Période normale	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Catégorie 1, moins de 4,00 m.	96,50 €	94,05 €	
Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.	114,85 €	112,35 €	
Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.	173,25 €	170,80 €	
Catégorie 4, plus de 4,80 m.	208,95 €	206,45 €	
Camping-Car, véhicule de plus 2,10 m. de haut	325,75 €	323,30 €	-
Véhicule Automoteur spécialement aménagé, « handicapé »	96,50 €	94,05 €	
Ambulance*	-	35,65 €	-

Période haute fréquentation	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Catégorie 1, moins de 4,00 m.	108,35 €	105,90 €	
Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.	126,75 €	124,30 €	
Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.	191,65 €	189,20 €	
Catégorie 4, plus de 4,80 m.	238,15 €	235,70 €	
Camping-Car, véhicule de plus 2,10 m. de haut	325,75 €	323,30 €	-
Véhicule Automoteur spécialement aménagé, « handicapé »	96,50 €	94,05 €	
Ambulance*	-	35,65 €	-

* Le tarif ambulance de Groix est appliqué sous certaines conditions, nous contacter.

4.2.3. Attelage (conducteur et véhicule non compris)

Toute période	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Catégorie 1, moins de 4,00 m.	96,50 €	94,05 €	
Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.	114,85 €	112,35 €	
Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.	173,25 €	170,80 €	
Catégorie 4, de 4,80 à 4,99 m.	208,95 €	206,45 €	
Caravane de plus 2,10 m. de haut, Remorque de plus de 5 m. de long	325,75 €	323,30 €	-

4.3. Tarifs ABONNES

Les cartes abonnés et les passages non utilisés ne sont pas remboursables. La carte Abonné véhicule est nominative et permet de bénéficier d'un tarif privilégié pour 4 ou 10 allers simples à utiliser sur une année à compter de la date du 1^{er} passage sur la ou les îles de son choix sans contrainte de date. Pour procéder à l'enregistrement du véhicule de tourisme (jusqu'à deux véhicules), le client devra présenter la carte grise dudit véhicule qu'il souhaite enregistrer sur son abonnement à l'achat de la carte et à l'embarquement. L'abonnement est utilisable uniquement par son détenteur (conjoint ou enfant jusqu'à 25 ans inclus) qui doit être le propriétaire du véhicule.

Si le détenteur du Pass Fréquence véhicule souhaite changer définitivement de véhicule en le remplaçant par un véhicule de catégorie différente il devra acquérir une nouvelle carte correspondant à la catégorie du nouveau véhicule. Dans ce seul cas, il pourra être procédé au remboursement des passages non effectués sur la carte précédente sur justificatif de l'achat de la nouvelle.

4.3.1. Pass Deux-roues 10

	Tarif unique		
Trottinette électrique	37,05 €		
Vélo	64,65 €		
Vélo électrique	86,25 €		
	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Deux-roues motorisé égal ou moins de 125 cm ³	183,80 €		180,95 €
Deux-roues motorisé plus de 125 cm ³	520,50 €		517,40 €

4.3.2. Pass Fréquence 10

	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Catégorie 1, moins de 4,00 m.	537,70 €		513,15 €
Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.	613,40 €		588,80 €
Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.	932,30 €		907,75 €
Catégorie 4, de 4,80 à 4,99 m.	1 143,25 €		1 118,65 €

4.3.3. Pass Fréquence 4

	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Catégorie 1, moins de 4,00 m.	280,00 €		270,15 €
Catégorie 2, de 4,00m à 4,39 m.	334,00 €		324,20 €
Catégorie 3, de 4,40m à 4,79 m.	512,40 €		502,55 €
Catégorie 4, de 4,80 à 4,99 m.	615,15 €		605,35 €

Nota : Les détenteurs d'un Pass illimité Famille bénéficient d'une réduction de 10% sur l'ensemble des prix abonnement de la gamme véhicule de tourisme (§ 4-3).

Les abonnements véhicules et les passages non utilisés à la date d'échéance du pass ne sont pas remboursables. Néanmoins, le report des passages restant est possible sous conditions de renouvellement.

4.4. Supplément forfaitaire pour tout chargement à l'extérieur d'un véhicule

	Continentaux	Insulaire
Galeries chargées dont la hauteur ne dépasse pas 2,10 m.	25,35 €	9,10 €
Galeries chargées dont la hauteur dépasse 2,10 m. Portes-vélos	31,40 €	11,25 €

4.5. Véhicules spéciaux, bus et utilitaires

Les véhicules doivent être chargés de manière à ce que leur gabarit et leur poids leur permettent l'accès au navire. **Le poids total en charge ne peut excéder le poids total en charge figurant sur sa carte grise.** Tout véhicule sera pesé à la demande de la compagnie sur les parkings d'embarquement. En cas de dépassement de poids par rapport au poids total en charge figurant sur la carte grise, le véhicule devra être délesté de sa surcharge ou quitter le parking si cela n'est pas possible. Pour Houat et Hoëdic, les utilitaires sont limités à 3,2 tonnes maximum et ne peuvent excéder 5 mètres de longueur.

Le **tarif véhicules utilitaires de 1^{ère} catégorie** ne concerne uniquement que les camions frigorifiques transportant exclusivement des marchandises de 1^{ère} catégorie, de transport d'animaux vivants, ou transportant des marchandises liées à la production insulaire (dont bocaux et bouteilles vides). Le conducteur du camion doit remettre à la demande de la compagnie les justificatifs du chargement de son véhicule (la lettre de voiture, le bon de livraison ou tout autre document) à chaque passage.

4.5.1. Tarifs INSULAIRES

	Insulaires aller-simple			Carte abonnement 10 allers simples		
	Le Palais	Groix	Houat -Hoëdic	Le Palais	Groix	Houat -Hoëdic
Moins de 2 tonnes	29,15 €		28,10 €	204,95 €		194,40 €
De 2 à 3,5 tonnes <= H 2,10 m	46,55 €		45,45 €	335,00 €		324,40 €
De 2 à 3,5 tonnes > H 2,10 m	57,30 €		56,25 €	405,40 €		394,85 €

Le tarif « Abonnement » est consenti à une personne physique (identifiée par ses nom et prénom) ou morale (identifiée par sa raison sociale), pour une catégorie de véhicule donnée (P.T.C). Il s'applique à tous les véhicules utilitaires lui appartenant et dont la catégorie est équivalente ou inférieure à celle de l'abonnement souscrit.

Les conditions d'octroi du tarif « Abonnement » sont les suivantes :

- ✚ Achat de l'abonnement par carnet de 10 allers simples, valable douze mois à compter de la date du 1^{er} passage, avec versement du montant global des 10 traversées.
- ✚ Le tarif préférentiel est fixé pour 10 allers simples consommés ou non. Il ne sera procédé à aucun remboursement si tous les voyages ne sont pas effectués.
- ✚ A l'embarquement, le client devra présenter la carte grise dudit véhicule.

La demande de réservation des places, tant à l'aller qu'au retour, doit être adressée à la compagnie au moins quarante-huit heures avant la date de passage souhaitée.

4.5.2. Tarifs CONTINENTAUX

	Normal			1 ^{ère} catégorie		
	Le Palais	Groix	Houat – Hoëdic*	Le Palais	Groix	Houat – Hoëdic*
Moins de 2 tonnes	95,15 €	92,90 €		47,95 €	45,70 €	
De 2 à 3,5 tonnes <= H 2,10 m	117,00 €	114,75 €		58,85 €	56,55 €	
De 2 à 3,5 tonnes > H 2,10 m	138,90 €	136,65 €		76,20 €	73,95 €	
3,5 à 7 tonnes	165,60 €	158,50 €	-	88,65 €	81,60 €	-
7 à 11 tonnes	198,45 €	191,40 €	-	104,95 €	97,90 €	-
11 à 19 tonnes	272,75 €	265,70 €	-	121,30 €	114,25 €	-
Matériaux de construction et déchets	408,20 €	401,15 €	-	-	-	-
19 à 26 tonnes	-	441,90 €	-	-	198,10 €	-
Matériaux de construction et déchets	498,35 €	491,30 €	-	-	-	-
11 à 19 tonnes haute fréquence**	186,00 €	178,95 €	-	-	-	-
Engins exceptionnels / hors catégorie	631,30 € + de 10 m et/ou + de 19 tonnes	624,20 € + de 26 tonnes	-	-	-	-

* Le transport des **véhicules vers Houat – Hoëdic** est limité à 3,2 tonnes pour une longueur maximale de 5 mètres, et soumis à autorisation municipale.

** **Tarif haute fréquence** de passage pour les véhicules 11 à 19 tonnes relevant de la catégorie 1 ou du tarif normal (supérieur à 800 passages annuels et applicable jusqu'à 3 100 passages annuels). Option tarifaire à souscrire par le transporteur au plus tard le 01/12/N-1 pour une application sur l'année civile complète N. Le nombre de passages annuels s'apprécie sur l'ensemble des établissements de la société de transport et de ses filiales.

4.6. Tracteurs ou remorques de tracteurs d'agriculteurs insulaires

	Tarif unique
PL (lait, équarrissage) de 7 à 19 tonnes	10,70 €
Moins de 7 tonnes	29,15 €
De 7 à 19 tonnes	58,45 €

Tarif accordé sur présentation de la carte grise du véhicule. Hors matériaux et déchets.

Les tracteurs et remorques de tracteurs non insulaires relèvent de la tarification du paragraphe 4-5.

4.7. Conditions de réservations des billets véhicules

Les titres de transport doivent être réglés lors de la réservation. C'est le paiement du titre de transport qui conditionne la réservation de la place à bord des navires.

Le bénéfice de la réservation est perdu si le véhicule n'est pas présenté dans les 20 minutes qui précèdent l'embarquement.

La réservation est possible à nos guichets, par téléphone avec paiement sécurisé par carte bancaire ou sur le site Internet de la compagnie : www.compagnie-oceane.fr avec paiement sécurisé en ligne.

Les abonnés et insulaires doivent être en possession de leur carte de transport lors de l'embarquement.

	Tarif unique
Forfait émission d'un duplicata de billet	1,15 €
<i>Tout duplicata demandé au guichet se verra appliquer un forfait d'émission de 1,15 € par billet.</i>	
	Tarif unique
Forfait émission d'un duplicata de billet	8,35 €

Abonnement ou insulaire, tout duplicata demandé au guichet se verra appliquer un forfait d'émission de 8,35 € par carte. La précédente carte sera automatiquement désactivée.

4.8. Conditions de modification et d'annulation des billets véhicules

DEUX ROUES < ou égal à 125 CM³

- Toute modification ou annulation d'une réservation est soumise à la perception d'un forfait de 0,50 € par billet jusqu'à 24 heures après le départ.
- Au-delà, la totalité du prix du billet est acquise à la compagnie.

VEHICULES : tourisme, utilitaires, remorques, deux roues motorisés de plus de 125 cm³, H<2m10, VU > H 2m10, camping-car et caravane

4.8.1 Conditions de modification de billets Véhicules

La modification de billets est seulement possible en fonction des disponibilités. Elle est soumise à la perception d'une retenue par trajet modifié aux conditions suivantes :

	J - 30 jours et plus avant le départ	Entre J-8 et J-30 avant le départ	Entre J-4 et J-7 avant le départ	De 24 à 72 h. avant le départ	Moins de 24 h. avant l'heure du départ	Après le départ
VEHICULES H<2m10 : TOURISME, UTILITAIRES, remorques et deux roues motorisés de plus de 125 cm ³						
Non insulaires	5%	10%	20%	40%	50%	Non modifiable
Abonnés	4 €	4 €	4 €	10 €	10 €	Non modifiable
Insulaires	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	Non modifiable
VEHICULES NON INSULAIRES ET INSULAIRES (VU > H 2m10, camping-car et caravane)						
Insulaires et non insulaires	15 %			25 %		Non modifiable

Pour être prises en compte, les modifications devront être enregistrées pendant les heures d'ouverture, soit aux guichets des gares maritimes, soit au service de réservation téléphonique.

4.8.2 Conditions d'annulation de billets Véhicules

L'annulation de billets est soumise à la perception d'une retenue par trajet annulé. Elle est possible aux conditions suivantes :

	J - 30 jours et plus avant le départ	Entre J-8 et J-30 avant le départ	Entre J-4 et J-7 avant le départ	De 24 à 72 h. avant le départ	Moins de 24 h. avant l'heure du départ	Après le départ
VEHICULES H<2m10 : TOURISME, UTILITAIRES, remorques et deux roues motorisés de plus de 125 cm ³						
Non insulaires	30%	50%	70%	Non remboursable	Non remboursable	Non remboursable
Abonnés	4 €	4 €	4 €	10 €	10 €	Non remboursable
Insulaires	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	Non remboursable
VEHICULES NON INSULAIRES ET INSULAIRES (VU > H 2m10, camping-car et caravane)						
Insulaires et non insulaires	25 %			35 %		Non remboursable

Pour être prises en compte, les annulations devront être enregistrées pendant les heures d'ouverture, soit aux guichets des gares maritimes, soit au service de réservation téléphonique.

A noter que les frais d'annulation, considérés comme des pénalités qui sanctionnent l'inexécution d'une obligation, ne sont pas situés dans le champ d'application de la TVA.

5. Marchandises

Tous les prix sont exprimés en € TTC. Toute marchandise dont l'emballage est jugé inadapté au transport maritime se verra appliquer une taxe de reconditionnement ou sera refusée. Les tarifs préférentiels qui s'appliquent à compter du second colis ou de la seconde palette sur certaines catégories, supposent que lesdites marchandises soient présentées lors d'une même livraison, par un même client et à destination d'un même chargement.

5.1 Colis

Sont considérées comme colis les marchandises qui ne sont pas en palettes ou unités homogènes, chargées en chariot, qui ne peuvent pas être manutentionnées au chariot élévateur. Poids maximum autorisé par colis : 100 Kg. Le prix sera calculé avec un forfait par colis auquel s'ajoute un prix par kilogramme.

	Le Palais - Groix	Houat - Hoëdic
Prise en charge du 1 ^{er} colis	3,85 €	2,50 €
Prise en charge du colis supplémentaire	0,11 €	
Prix par kilogramme	0,21 €	0,11 €

5.2 Palettes

Entrent dans cette catégorie toutes les marchandises (supérieures à 30kg) sur palettes ou conditionnées en unités homogènes pouvant être manutentionnées au chariot élévateur. Le poids facturé comprend le matériel d'emballage et de conditionnement. Le prix du chargement global sera calculé avec un forfait par palette auquel s'ajoute un prix par kilogramme (excepté la 3^{ème} catégorie facturée au m³ et la 4^{ème} catégorie facturée à l'unité).

Catégorie 1	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
1 ^{ère} palette de marchandises, prise en charge par unité	10,63 €	9,94 €	6,80 € (de 0 à 250 kg)
La palette supplémentaire	1,21 €	0,52 €	0,52 €
Palette ou roll chargé, prix par tranche de 10 kg (au-delà de 250 kg)	0,42 €		0,31 €
Catégorie 2	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
1 ^{ère} palette ou roll chargé forfait de prise en charge par unité pour un chargement inférieur à 1 000kg	44,65 €	43,95 €	18,85 € (de 0 à 250 kg)
1 ^{ère} palette ou roll chargé forfait de prise en charge par unité pour un chargement ≥ à 1 000 kg	6,97 €	6,28 €	-
La palette supplémentaire	6,97 €	6,28 €	4,20 €
Palette ou Roll chargé, prix par tranche 10 kg dès le 1 ^{er} kg (au-delà de 250 Kg pour un chargement < 1 000 kg)	0,21 €		0,52 €
Palette ou roll chargé, prix par tranche de 10 kg dès le 1 ^{er} kg (pour un chargement ≥ à 1 000 kg)	0,52 €		0,52 €
Grille (prix global de la grille et du contenu)			21,75 €
1/2 grille (prix global de la 1/2 grille et du contenu)			13,00 €
Catégorie 3	Le Palais - Groix		Houat - Hoëdic
Marchandises hors gabarit - Prix par m ³	62,05 €		-
Catégorie 4	Le Palais - Groix		Houat - Hoëdic
Palette, roll ou marchandise spécifique - Prix par Unité	27,40 €		-

5.3 Autres marchandises

5.3.1. Pêche insulaire

Produits de la pêche insulaire, mytiliculture & ostréiculture. Transport en contenant isotherme obligatoire. Le prix sera calculé avec un forfait pour la mise à disposition du contenant isotherme auquel s'ajoute un prix par Kg de marchandise.

	Tarif unique
Pêche Insulaire chargée en Roll ou Coffre isotherme - Prise en charge par roll	2,10 €
Pêche Insulaire chargée en Roll ou Coffre isotherme - Prix par Kilogramme	0,01 €

5.3.2. Matières dangereuses

	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Rack de 500 kg de bouteilles de gaz (prix par rack)	-	13,30 €	-
FOD, Fuel, Gasoil (soutage >5 tonnes) Prix par tonne	-	12,60 €	-
Bois de chauffage au stère (prix par grille, grille incluse) Pellets (prix par bigbag)	-	-	10,45 €

5.3.3. Divers

	Tarif unique
Bagages volumineux spécifiques non emballés devant être manipulés à la main (par exemple le kayak) : l'unité	13,70 €
Conteneur d'animaux vivants : prix par conteneur	22,80 €

5.4 Prestations annexes

	Tarif unique
Frais de palettisation (constitution d'une palette, remplissage d'un contenant, filmage ou cerclage)	6,50 €
Frais de reconditionnement d'une palette existante dont le conditionnement est inadapté au transport maritime - Prix par unité	3,25 €
Frais de magasinage 1 ^{ère} catégorie par unité de conditionnement au-delà de 3 jours - Prix par Jour et par Unité	9,20 €
Frais de magasinage hors 1 ^{ère} catégorie par unité de conditionnement au-delà d'1 jour - Prix par Jour et par Unité	9,20 €
Prestation de chargement ou de déchargement dans un véhicule par chariot élévateur. Prix par unité.	1,05 €
Frais d'immobilisation par jour d'un contenant. Prix par jour et par contenant	10,45 €
Prestation d'embarquement ou de débarquement d'un véhicule léger ou d'un deux-roues motorisé de moins de 125 cm ³ sans conducteur. Prix par véhicule, hors prix du passage du véhicule	15,70 €

5.5 Mise à disposition de matériel

	Tarif unique		
Location d'un chariot à bagages (groupes) ou chariot marchandises. Prix par chariot	20,50 €		
	Le Palais	Groix	Houat - Hoëdic
Location de bac, roll ou coffre vide. Prix par trajet et par unité	5,40 €	4,70 €	-

Nota marchandises toutes îles

- **Entrent dans la catégorie marchandise de 1^{ère} catégorie** : les produits frais (marée, fruits et légumes et viandes en conteneurs), les produits surgelés en conteneurs réfrigérés, la presse, le courrier, les colis postaux, les produits de la pêche, les emballages vides en retour (bacs de criée), caisse polystyrène ou caisse de criée pour les pêcheurs, la farine, les produits pharmaceutiques, les fleurs coupées, les semences agricoles, bocaux et bouteilles vides destinés à une production insulaire et la production insulaire à l'export.
- **Entrent dans la catégorie marchandise de 2^{ème} catégorie** : l'épicerie, l'électroménager, le bazar, toutes les marchandises en palette ne figurant pas en 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} catégories et/ou contenant des marchandises mélangées.
- **Entrent dans la catégorie marchandise de 3^{ème} catégorie** : la laine de verre, les matériaux d'isolation, le matériel de musique, les cuves à verre (poubelle), le mobilier monté et les vitrines réfrigérées.
- **Entrent dans la catégorie marchandise de 4^{ème} catégorie** : les plantes, les arbustes les fauteuils électriques, lits médicalisés, conteneurs de matériel de musique.